



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

A/47/307  
30 juin 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

Quarante-septième session  
Point 67 de la liste préliminaire\*

RENFORCEMENT DE LA SECURITE ET DE LA COOPERATION DANS LA REGION  
DE LA MEDITERRANEE

Lettre datée du 30 juin 1992, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Portugal  
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte, en anglais et en français, d'une déclaration que la présidence du Conseil de la Communauté économique européenne et ses Etats membres ont publiée le 29 juin 1992 sur l'assassinat du Président Boudiaf (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale au titre du point 67 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Fernando REINO

\* A/47/50.

92-28969 9450V (F) 020792 020792

050792

/...

ANNEXE

Déclaration sur l'assassinat du Président Boudiaf, publiée par  
la Présidence du Conseil de la Communauté économique européenne,  
le 29 juin 1992

La présidence du Conseil de la Communauté économique européenne a pris connaissance avec consternation des tragiques événements d'Annaba, dont a été victime le Président du Haut Comité d'état d'Algérie, M. Mohammed Boudiaf.

La présidence réitère sa vive condamnation de l'usage de la violence, quels que soient ses buts, et espère que ce fait douloureux ne vienne compromettre la poursuite du processus démocratique en Algérie.

La présidence manifeste sa solidarité avec la nation algérienne et rappelle la volonté de la Communauté économique européenne, exprimée dans le cadre de la Déclaration du Conseil européen de Lisbonne, de contribuer à la stabilité et à la prospérité de l'Algérie, en particulier, et de la région méditerranéenne en général.

-----